



# LE LYOTAIN

Novembre

Année 2009 - Numéro 5

## Tri sélectif : taux de refus de 29%, une dérive inquiétante et onéreuse

### Dans ce numéro :

Tri sélectif	1
Informations mairie	2
Bibliothèque	2
L'écho du conseil	3
Fleurissement	4
PLU	4
Travaux d'été	5
Le SCoT	5
Portrait de	6
Informations police municipale	6
Noël des enfants	7
Maisons illuminées	7
Pêle-mêle de photos	7
Etat civil	8
Numéros utiles	8
Boîte à idées	8

Lyotains, Lyotaines, je me dois de vous alerter du taux de refus concernant le tri sélectif : 29%, celui-ci est en constante augmentation et très pénalisant au niveau du coût des ordures ménagères.

Le tri sélectif nous est facturé pour le ramassage et le traitement des matières triées à savoir les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, aérosols, cartonnets d'emballages).

Lorsque vous y adjoignez des matières interdites, pots à yaourt et de crème fraîche, barquettes polystyrène sacs plastiques..., le centre de traitement est obligé de trier les déchets, et de ce fait, nous facture ces interventions à savoir :

- ◆ Le tri d'une part,
- ◆ L'élimination des matières interdites au tarif des ordures ménagères d'autre part.

Nous ne percevons donc pas le montant dû au recyclage des déchets refusés et, de ce fait, nous payons 2 fois le même service.

Je pense qu'avec un peu plus d'attention ou de civisme, la charge financière pourrait être allégée pour la communauté.

Durant l'été, j'ai effectué des contrôles sur des secteurs et périodes différentes au niveau de la commune. En fin d'année, je renouvellerai mon intervention. Les sacs dont le tri est mal effectué seront laissés sur place et marqués d'une affichette afin que chacun prenne conscience de ses agissements.

Si besoin est, une campagne d'informations sera de nouveau menée, mais elle a aussi un coût.

*Marcel SPILMANN*



### BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



### EMBALLAGES METALLIQUES



### CARTONS ET CARTONNETTES





## Informations mairie

### Révision liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont reçues au secrétariat de mairie **jusqu'au 31 décembre 2009** pour prendre effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour vous inscrire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Pour des raisons techniques, il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour procéder à votre inscription sur ladite liste.**

Le maire rappelle que les enfants ayant quitté le domicile parental ne peuvent se prévaloir à ce titre de leur qualité de contribuable pour rester inscrit sur la liste électorale de la commune. Il les invite donc à solliciter leur inscription dans la commune de leur nouveau domicile avant le 31 décembre 2009.

Ils peuvent néanmoins rester électeurs à Saint-Lyé, s'ils figurent pour la cinquième fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Révision de la liste complémentaire (élection des représentants au Parlement Européen et élections municipales).

Elle a lieu jusqu'au 31 décembre 2009. Seuls les ressortissants d'un des états de l'Union Européenne peuvent demander leur inscription sur les listes.

### Recensement militaire

Tous les garçons et les filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent **leurs 16 ans**. Ils doivent se munir de la carte nationale d'identité en cours de validité et du livret de famille.

Doivent également se faire recenser : les personnes qui deviennent françaises entre 16 et 25 ans, les français âgés de 19 ans qui n'ont pas

répudié ou décliné la nationalité française.

### Déclaration puits et forages

Le recensement des puits et forages domestiques répond à un objectif, celui de s'assurer que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau.

La déclaration des puits et forages domestiques doit être faite en mairie avant le 31 décembre 2009, pour les ouvrages existants au 31 décembre 2008, un mois avant le début des travaux pour les ouvrages créés ou à créer à partir du 1er janvier 2009.

### Recensement de la population

Notre commune s'agrandit, notre population s'accroît. Au dernier recensement, nous sommes 2794 Lyotains et Evêchats. Lentement mais sûrement, nous abandonnons l'appellation village pour devenir une petite ville.

### Qualité de l'eau

Les analyses sont effectuées régulièrement par la DDASS. Les résultats sont affichés en mairie et peuvent être consultés par tous.

### Site internet

Le site internet du Pays est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ccsmc.fr>

Une rubrique consacrée à la communauté de communes est désormais disponible.

### Horaires de la poste

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h30 à 17h. Le samedi de 8h30 à 12h.

**Attention :**  
*fermeture des bureaux à 16h  
les 24 et 31 décembre.*



## Bibliothèque

En partenariat avec la Fédération départementale des Foyers Ruraux Aube et Haute Marne, la bibliothèque vous invite à un spectacle des diseurs d'histoires 2009 : « **le grand merdier** » qui aura lieu :

le vendredi 6 novembre à 20h30 à la salle des fêtes.

Gratuit, enfants à partir de 11 ans.

*Pour tout renseignement, contactez la bibliothèque au 03 25 81 32 47*





## L'Écho du conseil

### Séance du 9 juillet

#### Le conseil municipal accepte :

♦ d'accorder sa garantie à Mon Logis pour le prêt de 955 205€ qu'il contracte pour acquérir 6 logements rue Jeanne d'Arc.

♦ de lancer (1 abstention) parallèlement une procédure de modification et de révision du PLU.

♦ l'acquisition des parcelles cadastrées AP 226 et 405 pour une surface totale de 779 m<sup>2</sup> au prix de 1.20€ le m<sup>2</sup>, représentant une dépense totale de 934.80€.

♦ la cession à titre gratuit d'une parcelle de 11 m<sup>2</sup> à Mr Saget dans le cadre de l'alignement..

♦ la cession à Mr Cichy des parcelles cadastrées ZW 145 à 148.

♦ d'exercer son droit de préemption : acquisition de la parcelle AL 76 pour 1190 m<sup>2</sup> au prix de 500€ et ZO 72 pour 3190 m<sup>2</sup> au prix de 2 500€.

♦ la rétrocession de la concession carré 2 – n°75, à titre gracieux, à la demande des ayants droits.

♦ la création (1 abstention) d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à

compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

♦ Le rapport annuel 2008 présenté par les syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable de Macey-Montgueux, de Saint Lyé – Payns et d'assainissement de Barberey-St-Sulpice – Saint-Lyé.

♦ de verser une avance de 1 600€ au RPI de Macey-Montgueux - Grange l'Evêque pour l'aider à financer son projet d'école numérique rurale en attente des subventions et de l'inscription du crédit correspondant au budget du RPI.

♦ de voter le texte du vœu présenté par l'ONF demandant la défense de ses intérêts, dont le projet de réforme mis en œuvre par l'Etat aura pour conséquence de réduire le service rendu aux communes.

♦ de solliciter une subvention du conseil général pour l'aider à financer les travaux de rénovation du logement situé au dessus de la fleuriste.

### Séance du 10 septembre

#### Le conseil municipal accepte :

♦ la création d'un poste d'ad-

joint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

♦ la modification des statuts qui prévoit d'étendre les compétences de la communauté de communes à la gestion des zones de développement éolien et qui porte le nombre des membres du bureau à 4.

♦ D'émettre un avis favorable à la demande de Feuges, d'adhérer à la communauté.

♦ de scinder en deux le bail de location accordée jusqu'à présent à la société de pêche de Saint Lyé.

♦ la pose de coffrets pour raccordement des illuminations, sachant que la charge communale évaluée à 1950 € se traduit par une subvention au SDEA que le conseil municipal accepte d'amortir en 2010 en une seule fois.

♦ **refuse** à l'unanimité la proposition de signer un pass foncier pour faciliter l'accession sociale à la propriété sur la commune.

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : [www.saint-lye.fr](http://www.saint-lye.fr)



## Commission environnement : fleurissement



Cette année, la commune, à l'initiative de sa commission environnement, a défini comme priorité l'embellissement de notre cadre de vie.

Le résultat a été à la hauteur de nos espérances et ce, grâce aux concours de professionnels et du travail des services techniques qui ont su

adapter leurs rythmes de travail aux besoins spécifiques du fleurissement.

Aussi, afin de se spécialiser dans ce domaine un agent va être formé.

Notre action sur la commune s'est traduite de

diverses manières :

- ◆ Fleurissement de l'esplanade de l'hôtel de ville, de la Maison pour tous, de l'accueil de loisirs,
- ◆ Mise en place de portiques fleuris aux entrées de la commune,
- ◆ Réfection des trottoirs rue de la Libération et d'une

partie de la rue Jeanne d'Arc. L'embellissement de la commune est aussi l'affaire de tous :

- ◆ Entretien de son trottoir et de son caniveau

- ◆ Respect des points de collecte de verre et papiers

L'effort de la commune et de ses habitants a été remarqué par le comité régional du fleurissement qui nous invite à poursuivre dans ce sens.

Le fleurissement d'automne a été mis en place suivi par d'autres projets à l'étude pour 2010.

Nous tenons à remercier tous les lyotains et évêchats qui, au quotidien, contribuent à faire de notre commune, un bourg où il fait bon vivre.



## Plan local d'urbanisme : révision simplifiée n°2

Par délibération en date du 9 juillet 2009, le conseil municipal a prescrit la révision simplifiée n°2 de son PLU (plan local d'urbanisme).

Il a précisé les objectifs et modalités de la concertation associant pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations, locales et les autres personnes concernées, dont les re-

présentants de la profession agricole.

Cette révision simplifiée vise à permettre l'évolution, au sein du PLU, des principes d'aménagement de la zone à urbaniser sise au lieu-dit « la Jonchère », afin de favoriser une meilleure organisation de cette zone.

Ce projet de révision simplifiée fera l'objet d'une exposi-

tion en mairie du lundi 16 novembre au vendredi 18 décembre 2009 inclus.

**Une permanence d'élus aura lieu le samedi 21 novembre 2009 de 9h à 12h ainsi que le vendredi 18 décembre 2009 de 16h à 19h.**

En outre, un registre destiné au recueil des observations sera mis à disposition de la population.



## Travaux effectués durant la période estivale 2009

### Travaux de voiries

- ◆ Remise en état de la chaussée de l'allée du Château,
- ◆ Exécution de la couche de roulement rue des Martyrs de la Résistance,
- ◆ Finitions des abords rue des Maisons Brûlées.

### Travaux de bâtiments

#### Ecole primaire :

- ◆ Peinture du sol et des murs du préau,
- ◆ Peinture des murs du couloir nord,
- ◆ Remplacement des portes du rangement dans le dégagement nord,
- ◆ Changement des rideaux de la bibliothèque et de la cuisine,

- ◆ Travaux de couverture (remplacement du bardage « vertuile » pour des ardoises « éternit » sur la façade avant, reprise de l'étanchéité de la couche de cheminée),
- ◆ Mise en place d'un spot électrique avec détecteur pour la sortie des élèves façade sud.

#### Ecole maternelle :

- ◆ Changement des dalles amortissantes du jeu installé dans la cour.

#### Eglise :

- ◆ Poursuite des travaux de démoussage avec pulvérisation d'un produit curatif et préventif sur toiture,

- ◆ Reprise des fixations des guirlandes lumineuses en façade.

#### Logement communal place de l'église (au dessus de la fleuriste) :

- ◆ Travaux de restauration intérieur en cours (plaquiste, électricien, plombier).

### Travaux de sécurité

- ◆ Signalisation horizontale sur voiries (travaux de peinture),
- ◆ Mise en place de nouveaux points lumineux d'éclairage public,
- ◆ Remplacement de poteaux d'incendie.

## SCoT : annonce du questionnaire en ligne sur le site du syndicat DEPART - 15 septembre / 15 novembre

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région troyenne est un document de planification stratégique actuellement en cours de révision. Il est établi à l'échelle des 42 communes formant notre bassin de vie. Il s'agit d'un cadre de référence pour les différentes politiques notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement économique, l'environnement et l'organisation de l'espace.

Dans le cadre de la démarche

de SCoT, une concertation est ouverte avec la population, afin de partager la connaissance du territoire, d'informer et de rendre compte des enjeux, de mutualiser les attentes, de permettre l'appropriation et portage du projet. Différentes modalités de concertation ont d'ores et déjà été mises en place : distribution du journal du SCoT, exposition itinérante dans les communes, réunions publiques...

Un questionnaire est actuel-

lement ouvert en ligne du 15 septembre au 15 novembre 2009 sur le site Internet du syndicat, sous la rubrique « donnez votre avis sur le SCoT ! ». Il vise à recueillir vos attentes et vos priorités en matière d'aménagement, d'environnement et de développement pour le territoire de la région troyenne. N'hésitez pas à consulter l'ensemble des informations utiles à l'adresse suivante :

[www.syndicatdepart.fr](http://www.syndicatdepart.fr)



## Portrait de : Ludovic CARTELET



Comme vous avez pu le constater, la commune de Saint-Lyé a, de nouveau, un policier municipal.

Monsieur CARTELET Ludovic, originaire du barséquanais, a pris ses fonctions le 21 septembre 2009. Il était en fonction à Epernay. Il a

été retenu parmi une liste de 7 candidats ayant postulé sur le poste vacant.

Actuellement, il prend connaissance de la population et des commerçants et découvre le territoire. Le maire, responsable de la sécurité, lui a confié diverses missions et donné les directives à appliquer et faire respecter. Les grandes lignes de ses consignes :

⇒ Faire respecter en priorité les règles du code de la route concernant la vitesse, le stationnement, les conditions de circulation. Dans un premier

temps, rappel des règles et avertissement puis, si récidive il y a, verbalisation.

⇒ Gestion des animaux errants ou en divagation.

⇒ Prise en charge des divers arrêtés ou autorisations de manifestations commerciales, festives...

⇒ Contrôle des gens du voyage et diverses tâches incombant à sa fonction.

Merci de lui réserver un bon accueil ; la coopération primant avantagement sur la répression, sa présence est là pour garantir votre sécurité et votre tranquillité.



## Informations police municipale

⇒ Pour les **chiens dangereux** de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, merci de prendre contact avec le service de la police municipale pour vous mettre en conformité avec les nouvelles modalités de la loi.

⇒ Il est rappelé qu'un **arrêté préfectoral n°07-3065** du 21 août 2007, interdit (article 2) tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de divers déchets ou matières de manière permanente et en tout lieu.

Il est également interdit (article 3) d'allumer des feux à moins de 100 mètres d'une

habitation, des aérodromes, des terrains militaires, et de tout stock de matières inflammables.

Par article 4, il est interdit d'allumer des feux à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements.

Nous comptons sur votre civisme afin de respecter le voisinage et pour le bien-être de chacun.

⇒ **L'opération tranquillité vacances** est remise en place : pendant que vous profiterez de vos congés, la police municipale veillera

sur votre domicile. Il s'agit d'un service totalement gratuit : il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la police municipale.

Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, l'agent de la police municipale effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, plusieurs fois par jour.

Il pourra ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, prendre immédiatement les mesures nécessaires.



## Noël des enfants

La commune organise son arbre de Noël pour les enfants de Saint-Lyé et Grange l'Evêque, **le mercredi 9 décembre**. Les enfants, âgés de 2 à 11 ans, sont invités à assister à un **spectacle récréatif**.

Rendez-vous à la salle des fêtes à **15h30** pour le spectacle. Remise de friandises et visite du Père Noël !

**Attention : il est impératif de venir s'inscrire en mairie pour retirer un coupon avant le 7 décembre 2009 qui sera à remettre le jour du spectacle contre un sachet de friandises.**



## Maisons illuminées

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal invite les Lyotains à parer leur maison.

Un jury passera dans la semaine du 14 au 18 décembre et attribuera des récompenses !

*Merci de retourner le coupon-réponse au secrétariat de mairie avant le 7 décembre 2009.*

### Coupon réponse maisons décorées 2009

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....



## Pêle-mêle de photos



Concours de maisons fleuries



Expo peinture



Exposition : Saint-Lyé d'hier et d'aujourd'hui

## État civil\*

### Naissances

Bilal SAHBAZ le 4 juillet  
Nola CARTIER le 15 juillet  
Timéo CARTIER le 15 juillet  
Dorian FRAPIN le 26 juillet  
Maya GALLET le 11 août  
Anaë OUADAH le 25 août  
Eléa MENDES le 27 août  
Nina ARNOULD le 16 septembre  
Laura KOFFLER le 4 octobre  
Noam EL IDRISSE LAAGUIRI le 6 octobre



### Décès

Jennifer MICHEL le 6 juin  
Suzanne MARIE le 11 juin  
Denise MARTIRIGGIANO le 18 juillet  
Pierre MASSON le 30 juillet

### Mariages

Jennifer COTTEL et Romain PRIEUX le 13 juin  
Sabrina SABARD et Farid EN NABALI le 13 juin  
Christèle LAMPIN et Grégory LEFEVRE le 13 juin  
Sandra DELAY et Dany AUTREAU le 20 juin  
Anne-Lise MIRGODIN et Sébastien BAZIN le 27 juin  
Paola DELACOUR et Fabien KULIG le 5 juillet  
Valérie MACLOU et Philippe PAPEGAEY le 11 juillet  
Julie BROUSSIN et Emmanuel CUISIN le 11 juillet  
Anne-Sophie JEHAN et Frédéric VIVIEN le 18 juillet  
Audrey PICOT et Rémy THIBBAUT le 18 juillet  
Maryline MOLET et Alexandre MIGNOT le 8 août  
Thi Xouane PHAM et Ba-Long BUI le 29 août  
Michèle VAILLANT et Jean-Jacques MULLER le 17 octobre



## Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Maire annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 76 61 92
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	08 10 47 33 33
La poste	03 25 76 56 63
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

\*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal



## Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal remercie et étudiera toutes les propositions qui ont déjà été déposées. Merci de laisser vos coordonnées pour une réponse éventuelle.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>